



COMMUNE DE RENNAZ

CONSEIL GENERAL

EXTRAIT

du procès-verbal 03 de la législature 2016-2021
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 8 décembre 2016

Présidence : Monsieur Florian Dutoit
28 conseillères et conseillers présents avec le Président

LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal 05/2016-2021 relatif à la fixation des indemnités du Syndic, des membres de la Municipalité et du Conseil général pour la législature 2016-2021;
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour et qu'il a été accepté à main levée par 26 oui, 0 non et 1 abstention, **tel qu'amendé.**

DECIDE

de fixer, avec effet rétroactif au 1er juillet 2016 :

1. Le traitement annuel de syndic à CHF 24'000.00
2. Le traitement annuel de Municipal à CHF 12'000.00
3. Le montant des vacances de la Municipalité à CHF 45.00/heure
4. La participation annuelle aux frais d'équipement informatique, de bureautique et de téléphonie à CHF 500.00 pour les municipaux et à CHF 750.00 pour le syndic
5. Pour la Municipalité et les membres du conseil général, le remboursement des kilomètres parcourus en véhicule privé à CHF 0.75/km
6. Que les revenus annexes des membres de la Municipalité tels que jetons de présence ou honoraires d'administrateur (conseil d'administration, de fondation ou autres) sont entièrement versés dans la caisse communale pour autant que la présence du membre soit une délégation des autorités communales

7. les indemnités allouées aux membres du Conseil général selon le barème suivant :

CONSEIL GENERAL	PROPOSITIONS 2016-2021
jetons de présence, par séance	CHF 30.00
amende pour absence non excusée :	
- la première fois	CHF 30.00
- la deuxième	CHF 40.00
- la troisième	CHF 60.00
- la quatrième	CHF 120.00
Bureau électoral	
- votation simple	CHF 40.00 / h
- votation avec dépouillement	CHF 40.00 / h
- élection communale avec dépouillement	CHF 40.00 / h
- élection fédérale et cantonale	CHF 40.00 / h
- délégué communal à la Préfecture (élections cantonales et fédérales)	CHF 40.00 / h
Commissions :	
- par séance	CHF 40.00 / h
- rédaction du rapport	CHF 40.00 / h
Commission de gestion et finances :	
- par séance	CHF 40.00 / h
-rédaction du rapport	CHF 40.00 / h
Président du Conseil général	CHF 1000.00 par année
Secrétaire du Conseil général	CHF 600.00 par séance
Huissier du Conseil général	CHF 150.00 par séance
-pour les votations avec dépouillement, il est indemnisé de la manière suivante :	CHF 40.00 / h
Frais de déplacement - indemnité au km	CHF 0.75

Ainsi délibéré en séance du 8 décembre 2016.

Au nom du Conseil général

F. Dutoit

Le Président
Florian Dutoit



Valérie Teissl

La Secrétaire
Valérie Teissl